

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE

Tarifs location - Salle Polyvalente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de location de 2013 de la salle polyvalente pour l'année 2014.

Tarifs location - Salle Association

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de location de 2013 de la salle des Associations pour l'année 2014.

Tarifs des concessions du cimetière

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de 2013 des taxes funéraires et des concessions du cimetière pour l'année 2014.

Tarifs des photocopies et des télécopies

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de 2013 des photocopies et des télécopies pour l'année 2014.

Tarifs de location des tables et des chaises

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de 2013 de location des tables et des chaises pour l'année 2014.

Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, **d'autoriser** la décision modificative N°1 du budget primitif de la commune au titre de l'année 2013.

Contrat Chenil Service

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de reconduire le contrat CHENIL SERVICE, conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Subvention « Le Réveil »

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, de verser la subvention à l'association « LE REVEIL ».

Transfert du personnel de Pipriac-Communauté

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité, le transfert à la Communauté de Communes du Pays de REDON, des agents de Pipriac Communauté, au 1^{er} janvier 2014, suite à la dissolution de la Communauté de Communes.

Achat de terrain

Le Conseil Municipal **valide**, à l'unanimité, la proposition d'achat du terrain situé sous l'emprise du chemin piétonnier suite aux travaux d'aménagement de la rue Anne de Bretagne, à 1 euro symbolique pour 63 CA et **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

CONSEIL DU 19 DECEMBRE

Communauté de communes : Transfert de biens de Pipriac

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le transfert de l'ensemble des biens, des équipements, services acquis ou réalisés par Pipriac Communauté nécessaires à l'exercice de ses compétences ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés,

- **Prend** acte que le principe qui a présidé à la répartition du patrimoine est celui de la territorialisation dans l'attente d'un accord général sur la répartition de l'actif et du passif.

La liste et le descriptif des biens implantés sur le territoire de LOHEAC figurent dans la délibération de Pipriac Communauté annexée à la présente,

Dit que l'ensemble de ces biens, équipements, services susvisés sont mis à disposition de Vallons de Haute Bretagne Communauté à compter du 1^{er} janvier 2014,

Donne mandat au maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Communauté de communes :

Répartition de l'actif et du passif

Considérant le manque de lisibilité des données fournies,

Considérant les changements dans les chiffres annoncés de la trésorerie,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de ne pas accepter les propositions faites par Pipriac Communauté sur la répartition de l'actif et du passif,

Décide, pour se **prononcer**, d'attendre l'inventaire précis de l'actif et du passif réalisé à partir du compte de gestion et de l'état de l'actif du comptable.

CONSEIL DU 21 FEVRIER

Montant des participations au titre de l'année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de valider le montant des participations octroyées au titre de l'année 2014.

Contribution au titre de l'année 2013 Ecole Saint Sauveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de valider le montant de la contribution 2013 octroyée à l'Ecole Saint Sauveur.

Participations des communes de résidence aux frais de scolarité

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de valider les montants des participations aux frais de scolarité des communes de résidence au titre de l'année 2014.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption pour la parcelle E138 sise 6 rue de la Poste.

Affaire scolaires: inscriptions

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande d'inscription d'un élève à l'école des « Panvolettes ».

Projet de fusion du syndicat intercommunal des eaux des Bruyères avec le syndicat intercommunal des eaux de Maure-Mernel

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'approuver le projet de périmètre du nouvel établissement issu de la fusion des 2 syndicats, **donne** son accord sur la catégorie du nouvel établissement (SIVU) et **approuve** les statuts.

CONSEIL DU 28 MARS

Election du Maire

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, a **élu** à la fonction de Maire, Monsieur Patrick BERTIN.

Vote: 14 pour – 1 blanc

Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré à l'unanimité, de maintenir le nombre d'adjoints à 4.

Vote : 15 pour – 0 contre

Election du 1^{er} Adjoint

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, a **élu** à la fonction de 1^{er} adjoint, Madame Marie-Annick CLOLUS.

Vote : 14 pour – 1 blanc

Election du 2^{ème} Adjoint

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, a **élu** à la fonction de 2^{ème} adjoint, Monsieur Jean-René ROCHER.

Vote: 14 pour – 1 blanc



Election du 3^{ème} Adjoint

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, a **élu** à la fonction de 3^{ème} adjoint, Monsieur Claude ROBIN.

Vote : 14 pour – 1 blanc

Election du 4^{ème} Adjoint

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, a **élu** à la fonction de 4^{ème} adjoint, Madame Annie HEDREUL.

Vote : 14 pour – 1 blanc

Délégations au Maire

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré, à l'unanimité, d'accorder au Maire, l'ensemble des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat.

Vote : 15 pour – 0 contre

Indemnités

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré, à l'unanimité, de fixer les taux d'indemnités suivants :

Le Maire : 31%

Les 4 adjoints : 6%

Vote : 15 pour – 0 contre

Délégations du correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **désigne** Monsieur Gérard POUSSIN en tant que correspondant « défense ».

Vote : 15 pour – 0 contre

Désignation des élus au C.C.A.S

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide**, de fixer à 9 le nombre de membres devant siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et **désigne** les 4 membres élus :

Mme Annie HEDREUL

Mme Marie Annick CLOLUS

Mme Christelle LECOQ

Mme Sabrina LEON - HUGUET

Vote : 15 pour – 0 contre



Calendrier des fêtes

Le 19 et 20 Avril: Championnat Régional Ouest de Karting. ASK

Le 3 Mai : Tournoi de foot des jeunes. *Le Réveil*

Le 8 Mai : Tournoi de foot séniors. *Le Réveil*

Le 18 Mai : Vide Greniers. *Associations des commerçants*

Le 24 Mai : Repas du Taekwondo. *Le Réveil*

EPAL

L'Association EPAL, bureau de Rennes, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de Vacances Adaptées proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

150 séjours de 7 à 15 vacanciers + 2 à 5 accompagnateurs pour 2, 3 ou 4 semaines, essentiellement au mois d'août. 500 postes à pourvoir avec et sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (2 samedis et 1 week-end).

Pour plus de renseignement et postuler : www.epal.asso.fr
ou adresser un courrier (+CV) : Association Epal
21 rue de Chatillon—35000 Rennes—02 99 27 67 30

P.A.E

Atelier multi-thèmes

Vous avez besoin d'aide pour réaliser une lettre de motivation ? un CV ?

Vous souhaitez organiser votre recherche d'emploi ? démarcher les entreprises ?

Atelier délocalisé de Pôle Emploi - Gratuit.

Simulation d'entretien

Vous voulez vous entraîner pour un entretien d'embauche ? connaître vos points forts et vos points faibles ?

En partenariat avec le Rotary Club – chefs d'entreprises du canton, nous vous proposons une « simulation d'entretien ». Gratuit.

J'ai envie de créer

Comment créer son entreprise ? Par où commencer ? Quels sont les éléments clés de la réussite ? Qui peut m'aider ?

Rue de l'Avenir 35 550 PIPRIAC
INSCRIPTION 02 99 34 36 91

MEDECIN DE GARDE

Le samedi de 12h à 20h et le dimanche et jours fériés de 8h à 20h, s'adresser à la maison médicale de Messac « Bonabry » .

Téléphone : 02 99 92 36 94

ALLEZ ON SE « REVEIL » POUR LE FOOT

Le dimanche 27 Avril 2014

L'équipe 1: Lohéac / Langon

L'équipe 2 : La Chapelle / Lohéac

Le dimanche 11 Mai 2014

L'équipe 1 : Saint Malo / Lohéac

L'équipe 2 : Lohéac / Sixt sur Aff

Le dimanche 18 Mai 2014

L'équipe 1: Lohéac / Bains

L'équipe 2 : Lieuron / Lohéac

Le dimanche 25 Mai 2014

L'équipe 1: Voltigeurs / Lohéac

L'équipe 2 : Lohéac / Redon

N'oubliez pas le samedi 7 juin le repas du foot du réveil de Lohéac!

LOGEMENTS A LOUER

En collaboration avec Habitat 35, la mairie vous propose des logements en location. Des T2 et T3 sont actuellement disponibles aux Loumettes.

Renseignements auprès de la mairie au :
02.99.34.10.20.